



Contrat collectif à adhésion facultative souscrit par l'A.M.V.E.M.

- * Les pourcentages indiqués s'appliquent sur le montant servant de base de remboursement à la Caisse des Français de l'Etranger (CFE) ou du régime général pour les personnes détachés.
 - * Les remboursements Caisse des Français à l'Etranger(ou du régime général pour les personnes détachés) + Mutuelle Verte sont limités aux frais réels.
 - * Cette garantie est conforme aux critères du "Contrat Responsable" (Art L 871-1 du Code de la Sécurité Sociale). Ainsi ne pourront donner lieu à remboursement:
 - les franchises et participations forfaitaires,
 - la majoration de la participation de l'assuré ainsi que les dépassements d'honoraires pour les actes réalisés en dehors du parcours de soins coordonné (sans prescription préalable du médecin traitant).
- En outre, elle prend en charge l'ensemble des prestations de prévention prévues par l'arrêté du 8 juin 2006.

PRESTATIONS	REMBOURSEMENTS		
	Régime de Base	Complémentaire	Total
HONORAIRES MEDICAUX			
- Consultation, visite, radios	70 %	30 %	100 %
PHARMACIE (1)			
- Vignettes bleues	35 %	65 %	100 %
- Vignettes blanches	65 %	35 %	100 %
ANALYSES	60 %	40 %	100 %
AUXILIAIRES MEDICAUX	60 %	40 %	100 %
OPTIQUE			
- Verres, monture	65 %		
- Lentilles acceptées ou refusées (2)	65% / 0%	Forfait 50 Euros/an ou 100 Euros/2 ans	RO + Forfait 50 E/an ou 100 E/ 2 ans
- Opération des yeux par laser (myopie, hypermétropie, astigmatisme, presbytie)			
APPAREILLAGE			
- Orthopédie, prothèse médicale	65 %	35 %	100 %
- Prothèse auditive	65 %	35 %	100 %
DENTAIRE			
- Soins	70 %	30 %	100 %
- Prothèses acceptées	70 %	30 %	100 %
- Orthodontie acceptée	70% / 100%	30% / 0%	100 %
- Inlay core	70 %	30 %	100 %
TRANSPORTS	65 %	35 %	100 %
HOSPIT. MEDICALE, MATERNITE ET PSYCHIATRIE (3)			
- Honoraires et séjour	80% ou 100%	20 %/0 %	100 % max
- Forfait journalier hospitalier (4)	-	18 Euros	18 Euros
- Chambre particulière (5)	-		
- Participation aux frais d'accouchement (6)	-	69 Euros	69 Euros
HOSPITALISATION CHIRURGICALE (3)			
- Honoraires et séjour	80% ou 100%	20 %/0 %	100 % max
- Forfait journalier hospitalier (durée illimitée)	-	18 Euros	18 Euros
- Chambre particulière (durée illimitée)	-		
AUTRES PRESTATIONS			
- OBSEQUES (Versement limité à 65 ans)	-	763 Euros	763 Euros
- Vaccins (acceptés ou refusés)	-	46 Euros (7)	46 Euros (7)
FORFAIT ACTES LOURDS (18 Euros)		100% du Forfait	100% du Forfait

- (1) Remboursement sur la base du Tarif Forfaitaire de Responsabilité (TFR). Aucun remboursement n'est prévu pour les médicaments à vignette orange que la Haute Autorité de Santé a jugé à service médical rendu faible ou insuffisant et pour lesquels le ROAM participe à hauteur de 15% au 01/01/2010.
- (2) Sur prescription médicale.
- (3) Hors soins externes. Les soins externes font l'objet d'un remboursement suivant la nature de l'acte.
- (4) Forfait journalier hospitalier (selon tarifs en vigueur) illimité en médecine. Limité à 90 jours en maison de repos et de convalescence, à 30 jours en psychiatrie (par année civile et par bénéficiaire).
- (5) Chambre particulière limitée à 90 jours en médecine, maison de repos et convalescence, à 30 jours en psychiatrie (par année civile et par bénéficiaire).
- (6) Directement liée aux prestations maternité et versée à la mère lorsqu'elle est bénéficiaire des prestations de La Mutuelle Verte.
- (7) Forfait par année civile et par bénéficiaire.